

AR Prefecture

083-218301075-20210408-DEL0804202128-DE

Reçu le 13/04/2021

Publié le 13/04/2021



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
N° 28  
SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS PAR LA COMMUNE DE  
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
1 avril 2021		33	32	31

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril 2021 à 16h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

**Étaient présents :** M. CAYRON, M. GNERUCCI, Mme PERRIN, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, Mme SUCHET, Mme KERGOURLAY, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

**Absent excusé :** Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

**M. CAYRON et M. MASSON ne prennent pas part au vote.**

Secrétaire de séance : BIANCHI Marie Line

\*\*\*\*\*

Monsieur BESSERER soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la circulaire du 6 mai 2020 dédiée aux subventions des associations au sens de l'article 9-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000,

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, notamment les conventions d'objectifs et la simplification des demandes relatives aux processus d'agrément,

VU l'article L1611-4 du C.G.C.T. modifié par LOI n°2009-526 du 12 mai 2009 - art. 8, précisant que toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la

**AR Prefecture**

083-218301075-20210408-DEL0804202128-DE

Reçu le 13/04/2021

Publié le 13/04/2021

collectivité qui l'a accordée.

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 31 mars 2021,

**CONSIDERANT** que toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIREN peut demander une subvention pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement,
- contribuer au développement d'activités,
- ou contribuer au financement global de son activité.

**CONSIDERANT** l'examen des demandes de subventions présentées par les associations et le tableau récapitulatif d'octroi joint en annexe de la présente délibération,

**CONSIDERANT** que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**FIXE** le montant des subventions allouées à ces associations à la somme de 459 270 €.

**ATTRIBUE** ces subventions aux associations selon la répartition détaillée dans le tableau joint à la présente délibération.

**DIT** que les subventions de fonctionnement seront versées dès lors que la présente délibération sera devenue exécutoire.

**DIT** qu'en raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, les subventions expressément destinées à contribuer au soutien de manifestations et opérations précisément déterminées, seront versées sous réserve de réalisation effective de celles-ci.

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021 au chapitre 65 pour les subventions de fonctionnement et au chapitre 204 pour les versements destinés au financement des investissements.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette délibération.

Le tableau ci-dessous indiquant :

- Les subventions de fonctionnement
- Les subventions liées à des manifestations et opérations précisément déterminées
- Les subventions liées à des conventions d'objectifs
- Les subventions d'investissement.

A l'unanimité

**ROQUEBRUNE SUR ARGENS**, 8 avril 2021



Jean CAYRON

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).*

*le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## AR Prefecture

083-218301075-20210408-DE L0804202128-DE  
 Reçu le 13/04/2021  
 Publié le 13/04/2021

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENTSUBVENTIONS  
MANIFESTATIONS  
SOUS RESERVE DE  
REALISATIONNOM DES MANIFESTATIONS  
SUBVENTIONNEES SOUS  
RESERVE DE REALISATIONSUBVENTIONS  
INVESTISSEMENTTOTAL  
GLOBAL

	Chapitre 65	Chapitre 65		Chapitre 204	
ACF	500,00 €				
ADDICT EVENTS ANIMATIONS		4 500,00 €	Spectacle pour enfants		
ADePP	1 500,00 €				
ALRM	1 100,00 €				
AMMAC	500,00 €				
APPFR	1 500,00 €				
APIC	450,00 €				
ASA SAINT RAPHAEL		5 000,00 €	Rallye des Roches Brunes		
AS. SPORT COLLEGE CABASSE	630,00 €				
ASCS (5 manifestations)	1 350,00 €	21 500,00 €	Les Lucioles (4 300 €)		
			Lachens sur Mer (4 300 €)		
			Nuits de St-Roch (4 300 €)		
			Concours de soupe (4 300 €)		
			Bain de l'An (4 300 €)		
ASR CYCLOS	1 000,00 €				
ASTTVA	100,00 €				
ATELIERS LES ARTS D'ARGENS	3 500,00 €				
BILLARD CLUB ROQUEBRUNOIS	7 200,00 €				
CAR BASKET	28 500,00 €				
CAR FOOTBALL	32 000,00 €				
CERCLE CANIN ROQUEBRUNOIS	4 000,00 €				
CMPP LES MAGNOLIAS	500,00 €				
COMITE DE JUMELAGE	5 000,00 €				
COS	99 000,00 €				
DANCE WITH ME	2 700,00 €				
DANSEAM	2 700,00 €				
ECRIRE AVEC LA LUMIERE		6 300,00 €	Festival photographique		
ENTRECHATS ET COMPAGNIE	2 700,00 €				
EXTRAVADANSE	2 700,00 €				
FNACA	500,00 €				
HANDBALL VAL D'ARGENS	500,00 €				
JAMALV	500,00 €				
LA BOULE BRUNE	9 000,00 €				
LA BOULE SAMBRACITAINE	2 700,00 €				
LA DIANE ROQUEBRUNOISE	6 300,00 €	10 000,00 €	Fête de la Chasse		
LE CHANT DES DAUPHINS	1 000,00 €				
LES COMETES	500,00 €				
LES MEDIEVALES	1 350,00 €	31 500,00 €	Fête des Médiévales		
LUTINS DE L ISCLE	30 000,00 €			70 000,00 €	
METISSARTS		18 000,00 €	Festiv'Arts 2 Rue		
MY IDEAL SOCCER ACADEMY	8 000,00 €				
OPEN LOISIRS	2 500,00 €				
OPEX	500,00 €				
PECHEURS ET PLAISANCIERS	3 600,00 €				
PUGET ROQUEBRUNE JUDO	1 800,00 €				
RANDONNEURS DU ROCHER	500,00 €				
RECYCLERIE ECOLIEU VAR EST	1 000,00 €				
RING ROQUEBRUNOIS	2 000,00 €				
ROQUEBRUNE SPORTS	1 350,00 €				
SNEMM	500,00 €				
SOCIETE HISTOIRE FREJUS	500,00 €				
SOUVENIR Français	500,00 €				
TENNIS CLUB	12 600,00 €				
TIR A L'ARC ROQUEBRUNE	3 000,00 €				
UNION DES HARKIS DU VAR	500,00 €				
UNPRGESTVAR	500,00 €				
VMEH	200,00 €				
WADO KARATE	1 440,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>292 470,00 €</b>	<b>96 800,00 €</b>		<b>70 000,00 €</b>	<b>459 270,00 €</b>